



Proposition portée par un collectif d'associations haut-marnaises avec la collaboration de différents partenaires publics.

Charte
pour le dialogue
et
la coopération
entre les
associations
et avec les
collectivités
publiques

Avertissement

La présente démarche revêt un double objet : mieux faire valoir les apports sociétaux des associations et renforcer le dialogue entre les associations et les collectivités publiques.

Elle nécessite du temps et des étapes et peut, de ce fait, sembler éloignée des différentes inquiétudes ou urgences vécues aujourd'hui dans le monde associatif auxquelles elle n'a pas la prétention de répondre dans le court terme.

Ce qu'elle vise, c'est une construction respectueuse et durable des relations entre associations et avec les partenaires publics, afin d'être plus en phase dans les réponses apportées aux préoccupations des habitants et au mieux vivre ensemble dans les territoires.

Préambule

Trouver et mobiliser les ressources indispensables contribuant à faire société, imaginer demain, redécouvrir ensemble le goût de l'avenir sont les ferments des engagements entre signataires de cette charte qui est le fruit de trois années de travaux collectifs d'associations haut-marnaises et de leurs partenaires publics.

Une démarche participative en plusieurs étapes

L'effet déclencheur : fin 2008, en réaction aux baisses drastiques des moyens de l'Etat, les têtes de réseaux de l'éducation populaire de Haute-Marne se sont construites une culture et des outils de mesure des richesses sociétales qu'elles contribuent à créer sur leurs territoires.

Une volonté d'ouverture et de dialogue : 44 structures représentatives de la diversité associative ont contribué à l'appel « **Colportons ensemble l'utilité sociale des associations** ». L'analyse et l'évaluation des résultats ont fait l'objet d'une publication pédagogique et méthodologique « **Contribution pour la mesure des richesses créées par les associations haut-marnaises** » largement diffusé fin 2010.

Le dialogue construit en 2011 avec les partenaires publics a permis d'élaborer la présente charte. Ce document est une base de départ, appelée à être complétée par les acteurs qui s'en empareront.

Un travail à poursuivre et à amplifier sur les territoires champardennais

L'utilité sociale des associations se construit sur les territoires de proximité en lien avec l'ensemble des parties prenantes des projets des associations que sont les habitants, les usagers, les adhérents, les bénévoles, les salariés et bien sûr les partenaires publics.

La démarche enclenchée en Haute-Marne s'étend désormais à la Région Champagne Ardenne. Sans cesse, mettons l'ouvrage sur le métier, valorisons les richesses sociétales créées par les associations pour faire société !

Charte d'utilité sociale

Constats / Contexte

- La précarisation d'une partie de la population, menacée de déclassement social, induit des craintes du lendemain et des replis identitaires qui pèsent sur le vivre ensemble.
- Les logiques marchandes supplantent de plus en plus les approches portées par des associations pour répondre à des besoins de la population. De ce fait, ces dernières sont souvent taxées de concurrence déloyale.
- Les logiques comptables privilégient le quantitatif, le « moindre coût financier », le court terme sans prendre en compte les effets qualitatifs et les impacts des actions à terme.
- Nombre d'associations se trouvent de plus en plus fragilisées, notamment du fait :
 - de la diminution des fonds publics ;
 - du poids accru des responsabilités et des compétences techniques qui pèsent sur les bénévoles dans un environnement administratif qui se complexifie ;
 - du risque de devenir les instruments de projets qui ne sont pas les leurs.
- Des relations entre associations et pouvoirs publics qui sont perturbées :
 - par des changements incessants depuis plusieurs années dans l'organisation des compétences des pouvoirs publics (Révision Générale des Politiques Publiques, réforme territoriale, incertitudes sur l'avenir des pays, baisse des moyens financiers des collectivités publiques...);
 - par le développement de procédures d'appels d'offres concurrentielles réservées auparavant au secteur marchand.

Valeurs qui rassemblent les signataires

- Les signataires de cette charte se retrouvent autour des valeurs de laïcité, de justice sociale, de démocratie et d'équité.
- Leurs actions s'inscrivent dans l'intérêt général.
- Pour mettre en œuvre ces valeurs, les associations mettent en place des actions et des pratiques qui favorisent l'engagement de leurs adhérents ainsi que leur prise de conscience des problématiques sociétales, de l'esprit critique et de la citoyenneté.
- Se réclamant d'une organisation de la société fondée sur le bien commun, l'intérêt collectif et le vivre ensemble, les signataires affirment l'utilité d'une économie sociale et solidaire qui doit prendre toute sa place dans la société à côté de l'économie à but lucratif et de l'économie publique.

Objectifs et propositions

- Faire vivre un dialogue durable entre associations et pouvoirs publics.
 - Créer et faire vivre des espaces de concertation aux différents échelons territoriaux.
- Prendre en compte, reconnaître les apports spécifiques des associations et leur impact sociétal
 - Se donner *un cadre commun d'évaluation qui met en valeur leur utilité sociale.*
- Mieux répondre aux nouveaux besoins de la population en allant à l'encontre des concurrences entre associations et des tentations de repli sur elles mêmes.
 - Construire de la coopération entre associations.
- Prendre en compte les étapes, le temps et la durée nécessaires pour favoriser les transformations sociales.
 - Mettre en place des conventions pluriannuelles ;
 - reconnaître la fonction d'innovation et de recherche-développement des associations.
- Considérer les associations comme des espaces d'apprentissage de la vie démocratique et de la citoyenneté ; ce qui implique de :
 - renforcer le fonctionnement démocratique et transparent des associations ;
 - soutenir l'implication, l'engagement et la formation de bénévoles.

Engagements des signataires

- Diffuser, débattre et s'appropriier cette charte dans les divers lieux et instances des structures signataires.
- Mettre en œuvre l'une ou plusieurs des propositions émises.
- Faire vivre la présente charte.
- Evaluer au moins une fois par an entre signataires, la réalisation des propositions formulées dans la charte.

Premiers signataires : Conseil Régional de Champagne Ardenne, Alternative 52, Autour de la terre, Artisans du monde, Au cœur des mots, Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne Ardenne, Centre Culturel Haut Marnais, Comité Départemental d'éducation à la Santé, Comité Départemental du Sport en Milieu Rural, DEPLACE (Développement Pays de Langres Association Consultative de l'Ecomobilité), Eclaireurs Eclaireuses de France, Entr'In52, Initiales, Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales, Foyer rural de Dommarien, Fédération Départementale des Foyers Ruraux, Francas 52, Jeunesse au Plein Air 52, La Montagne, Ligue de l'Enseignement de Champagne Ardenne, Ligue de l'Enseignement 52, La Maison de Courcelles, Maison Laurentine, Mélanges improbables, Oh Is, Pays de Langres, Poinfor, Régie Rurale du plateau, Ségusia, Tinta'Mars en pays de Langres, Union Départementale des Associations Familiales, Union Sportive de l'Ecole Primaire...

Annexe à la charte : les critères d'utilité sociale

Le collectif d'associations porteur de cette démarche a mené un travail approfondi sur l'approche et les méthodes permettant d'évaluer l'utilité sociale des projets et des actions.

Ce qui s'est traduit par la publication fin 2010 du livret¹ intitulé « **Contribution pour la mesure des richesses créées par les associations haut-marnaises** ».

Le travail réalisé a permis, lors de temps de concertation avec différents partenaires publics en 2011, de dégager onze grands critères qui sont énoncés ci-dessous. Ils sont donc proposés à l'ensemble des acteurs, associations comme collectivités publiques, pour construire et enrichir l'évaluation et les bilans sur les réalisations portées par les associations.

A chacun de s'approprier ces critères en fonction de son projet et de définir les indicateurs qui permettront de les renseigner.

Ces critères ont pu être définis après avoir répondu à trois types de questions :

1. **définir ce qui a de l'importance pour être et agir ensemble** : « Au sein de notre association, qu'est ce qui compte le plus pour nous ? » ;
2. **identifier les effets produits par l'action menée** : « Très concrètement, à quoi ce que l'on fait est-il utile ? Qu'est ce que cela change, pour qui ? » ;
3. **définir les grandes ambitions** : « A travers notre action, que cherche-t-on, au bout du compte, à changer, à transformer dans le territoire ? »

Liste des critères proposés pour construire l'évaluation d'impact des actions menées :

- La création de relations, de liens sociaux
- Le renforcement des solidarités
- L'ouverture culturelle
- L'épanouissement personnel et collectif
- Le renforcement des capacités de réflexion et d'expression
- La dynamique participative
- La contribution à une économie de proximité
- La préservation des ressources environnementales
- L'émergence de compétences nouvelles
- La prise de responsabilités par des jeunes
- La coopération entre associations

1 • Ce livret peut être demandé à la ligue de l'enseignement de Haute-Marne.

Initiative
portée par :



Avec le soutien de :



CONCEPTION ET IMPRESSION : atelier l'ENGAGEMENT